



Objet : enquête de la DGESCO relative à la répartition du temps de travail des IA-IPR

Madame la Directrice,

Sensibles à l'intérêt porté à la charge de travail des IA-IPR, nous sommes néanmoins très étonnés de la manière impromptue de la communication, le 23 juillet 2015, de l'enquête aux académies ainsi que des modalités de répartition du temps de travail retenues.

L'entrée par le questionnement de la cour des comptes sur le coût de la formation continue des enseignants nous paraît réductrice et fait collectivement courir le risque d'une vision tronquée de la diversité des missions des IA-IPR, décrite par la circulaire n° 2009-064 du 19 mai 2009.

Depuis la création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, l'implication des IA-IPR dans la formation des enseignants s'inscrit dans une continuité rectorat-ESPE, ancrée davantage dans l'ingénierie pédagogique que dans la production de contenus de formation. Par ailleurs, la typologie des disciplines retenues par les rédacteurs de l'enquête, décrivant l'activité professionnelle des IA-IPR est lacunaire.

La mise en œuvre de la réforme du collège mobilise les IA-IPR à tous les niveaux du système éducatif, réunions d'équipe en établissement, formation de formateurs en bassin, dialogue organisationnel et pédagogique avec les chefs d'établissement en conseil d'administration et en conseil pédagogiques : toutes modalités de travail qui ne sont pas prises en compte par l'enquête telle qu'elle a été présentée.

Dans le contexte professionnel des IA-IPR qui est marqué par l'empilement des missions et une charge de travail excessivement lourde, le SNIA-IPR est particulièrement attentif à l'enjeu de la répartition du temps de travail des IA-IPR. D'autre part, il s'étonne qu'aucune relation ne semble établie avec le travail réalisé sur la redéfinition des missions des corps d'inspection avec la DRGH alors que la publication d'une nouvelle circulaire sur les missions des inspecteurs est imminente.

Nous vous demandons, Madame la Directrice, de nous recevoir en audience pour vous présenter la réalité du métier d'IA-IPR et ainsi éclairer vos services sur le très fort engagement des collègues dans les activités liées à la formation initiale et continue des enseignants.

Nous aurons également plaisir à échanger avec vous sur l'ambitieuse réforme du collège pour laquelle les IA-IPR sont pleinement impliqués.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Ivry, le 15 septembre 2015

Roger Keime, au nom du bureau national du SNIA-IPR - Roger.Keime@ac-montpellier.fr